

---

Discussion engagée sur l'admission à la barre de la section de Marat et motion de Fabre d'Eglantine relative aux théâtres, d'après le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

Philippe François Nazaire Fabre d'Églantine

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Fabre d'Églantine Philippe François Nazaire. Discussion engagée sur l'admission à la barre de la section de Marat et motion de Fabre d'Eglantine relative aux théâtres, d'après le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 295;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40551\\_t1\\_0295\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40551_t1_0295_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

**Fabre d'Eglantine** demande que le comité d'instruction publique examine s'il ne serait pas à propos d'attribuer à la nation, non seulement la surveillance, mais encore la direction des théâtres. « C'est là, dit-il, une espèce de sacerdoce exercé sur la pensée. »

Le comité examinera cette question.

### III.

#### COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

La section de Marat paraît à la barre.

MOMORO, orateur, s'exprime à peu près en ces termes.

La section de Marat avait un temple trop longtemps consacré à l'erreur et à la superstition. Hier, elle en a fait un temple à la Révolution. Elle ne veut plus de prêtres, elle est aussi ennemie des préjugés que des rois; elle apporte sur l'autel de la patrie des richesses plus utilement employées au bien de la République, qu'à nourrir l'orgueil des prêtres et à tromper la multitude.

Ce discours sera inséré au *Bulletin*; la mention honorable en a été décrétée.

**Fabre d'Eglantine** fait décréter que le comité d'instruction publique sera chargé d'examiner cette importante question: « *Laissera-t-on aux directeurs des spectacles le soin de diriger l'opinion publique?* » « Le théâtre, a dit l'opinant, est un véritable sacerdoce exercé sur le peuple. »

### IV.

#### COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

La section de Marat, ennemie jurée des préjugés, de l'erreur et des rois, avait dans son sein un temple à l'hypocrisie: elle en a fait un à la raison. Elle ne veut plus reconnaître d'autre divinité que la nature, car nous sommes tout par elle et rien sans elle. Nous venons vous apporter les dépouilles du fanatisme et, fidèle aux principes, la section de Marat vient vous déclarer qu'elle abjure tous les cultes de l'erreur; elle n'en veut d'autre que celui de la nature et de la liberté. (*Applaudissements.*)

Nous vous demandons, en outre, de placer le spectacle de l'Opéra dans le local des ci-devant Comédiens français. Citoyens, le temps est venu où les spectacles, par leur influence immédiate sur l'opinion, sont devenus une sorte de sacerdoce public. C'est à vous, législateurs, à diriger cette heureuse influence.

Sur la demande de **Fabre d'Eglantine**, l'Assemblée renvoie cette proposition à son comité de Salut public pour décider si les spectacles ne doivent pas être dans la main de la puissance publique.

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 319 du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 1480, col. 1].

(2) *Mercure universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 254, col. 1].

### V.

#### COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

La section de Marat se présente en masse, apportant aussi les monuments de l'orgueil et du fanatisme pour servir aux frais de la guerre qui nous a été suscitée par l'orgueil et par le fanatisme. « Nous détestons autant la superstition que le royalisme, dit l'orateur. Mes concitoyens, de toute sexe et de tout âge, ont juré de ne reconnaître désormais d'autre Dieu que la nature. Ils joignent leurs vœux à ceux du conseil général de la commune pour l'établissement de l'Opéra dans la salle du théâtre ci-devant de la Nation. »

**Fabre d'Eglantine.** Cette demande réveille une question bien plus importante, celle de savoir si vous devez abandonner à l'avidité mercantile le soin d'influencer l'opinion par les théâtres; car c'est une espèce de sacerdoce que les acteurs exercent. Je demande que le comité d'instruction publique soit chargé de vous faire un rapport à ce sujet. (*Décrété.*)

### ANNEXE N° 3

#### A la séance de la Convention nationale du 25 brumaire an II (Vendredi, 15 novembre 1793).

PIECES ADRESSÉES A LA CONVENTION NATIONALE PAR LE REPRÉSENTANT GUIMBERTEAU, EN MISSION DANS LES DÉPARTEMENTS D'INDRE-ET-LOIRE ET LOIR-ET-CHER POUR JUSTIFIER LA DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE TOURS PRONONCÉE PAR LUI (2).

#### A.

*Le représentant du peuple dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, à ses collègues composant le comité de Salut public de la Convention nationale* (3).

« Tours, 14 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Lors de mon arrivée à Tours, il n'existait dans cette ville aucune autre autorité révolutionnaire, qu'un comité de sûreté générale près le département d'Indre-et-Loire, formé de membres de l'administration du département, du district, et de la municipalité de Tours.

(1) *Journal de la Montagne* [n° 3 du 26<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (samedi 16 novembre 1793), p. 24, col. 2].

(2) Voy. ci-dessus, même séance, p. 287, le décret rappelant Guimberteau dans le sein de la Convention pour avoir destitué le comité révolutionnaire de Tours.

(3) *Archives nationales*, carton AFII 170, plaquette 1395, pièce 6.